

Sûreté de l'aviation civile - 12.9 - Formation initiale équipe cynotechnique

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Sûreté de l'aviation civile

Code(s) NAF : —
Code(s) NSF : —
Code(s) ROME : —
Formacode : —

Date de création de la certification : **04/03/2010**

Mots clés : **Cynotechnie**, **Contrôle de sûreté**, **Sûreté aéroportuaire**, **Inspection filtrage**

Identification

Identifiant : **985**
Version du : **26/06/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation - Domaine 11 et 12 de l'annexe
- Code de l'aviation civile - articles R.213-4 et suivants
- Arrêté du 11 septembre 2013 relatif à la sûreté de l'aviation civile

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Acquérir les compétences requises pour détecter les explosifs dans le cadre de la sûreté aéroportuaire pour obtenir la certification au sens de l'article 12.9.1.7 de l'annexe au règlement 185/2010

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

- Acquérir les connaissances théoriques, pratiques et environnementales en matière de cynotechnie ;
- Acquérir les connaissances théoriques en matière de pyrotechnie ;
- Acquérir les connaissances théoriques sur les conditions des contrôles qualité ;
- Savoir rechercher méthodiquement les explosifs ;
- Maintenir les performances de l'animal.

Public visé par la certification

Salariés

Modalités générales

formation théorique et pratique

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Vérification des antécédents

Centre(s) de passage/certification

- Laboratoire DGAC de Biscarosse

Compétences évaluées

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Certification européenne

La validité est Temporaire

1 an

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Un ou plusieurs environnements de travail

Durée de validité des composantes acquises :

1 an

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Sans objet, les certifications partielles sont indépendantes

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de certification délivrée par la DGAC pour le ou les

environnements de travail pour lesquels l'équipe cyno a réussi l'examen

Plus d'informations

Statistiques

Statistiques établies par la DGAC et les organisations professionnelles

Autres sources d'information

—